

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

VILLE DE RETHEL

Délibération n° 69

**Date de convocation
24 septembre 2021**

Séance du 30 septembre 2021

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à 18 H 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans les Salons
d'Honneur de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX-
STEVIGNON-DEMENGÉOT-LÉCAILLE-GRENIER-
TRUCHASSOU-POLLET-LARANGE-MERCIER-THOMAS-
BINET-DEVIE-DAPREMONT-VANGIERDEGOM-DERIS-
RICHARD-ULPAT-MERIEUX

ABSENTS OU EXCUSES :

M. BALDO (pouvoir à Mme LARANGE)
M. DELAPLACE- (pouvoir à M. CHEVALLOT BEROUX)
Mme LANGONNIER (pouvoir à M. DAPREMONT)
Mme PERARD (pouvoir à M. AFRIBO)
M. DUPONT (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)
M. AVERLY (pouvoir à M. ULPAT)
M. VUARNESON (pouvoir à M. ULPAT)
Mme BOCAHUT (pouvoir à Mme MERIEUX)
Mme BRUNIN (pouvoir à Mme MERIEUX)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme BOCAHUT

OBJET : Travaux d'éclairage public

Exposé : Dans le cadre du Contrat de Performance Énergétique, des travaux de rénovation de l'éclairage public vont être entrepris sur Pargny et sur Resson.

En parallèle, le parking situé rue Hippolyte Noiret est en cours de réhabilitation et des travaux d'éclairage public doivent y être réalisés afin de le mettre en sécurité pour ses usagers.

Considérant que, par délibération en date du 19 novembre 2019, la Ville a décidé de la mise en place d'un contrat de performance énergétique afin d'assurer l'exploitation et le développement du réseau d'éclairage public,

Considérant qu'il est envisagé, en coordination avec la FDEA et la SCEE, d'enfourer les réseaux et de remplacer les candélabres sur les communes de Pargny et de Resson,

Considérant que des travaux d'éclairage public sont, également, à réaliser au niveau du parking situé rue Hippolyte Noiret afin de le mettre en sécurité pour ses usagers,

Après avis des commissions Finances et ressources humaines / Travaux, équipements et urbanisme / Ecologie et cadre de vie,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

PREND ACTE de la réalisation de ces travaux d'éclairage public,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Rethel, le - 6 OCT. 2021
de la publication, le - 6 OCT. 2021
Fait à Rethel, le - 6 OCT. 2021

Le Maire
Joseph AFRIBO

